

Les chroniqueurs français,
Villehardouin, Froissart,
Joinville, Commines : œuvres
choisies

Villehardouin, Geoffroy de (1148-1213). Auteur du texte. Les chroniqueurs français, Villehardouin, Froissart, Joinville, Comines : oeuvres choisies. 1910.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

sagement, ainsi que bien le sut faire ; et fit là apporter le vin et les épices, et l'en donna il mêmement au roi en signe de grand amour.

Ainsi fut cette bataille déconfite que vous avez ouïe, qui fut aux champs de Maupertuis, à deux lieues de la cité de Poitiers, le vingt unième jour du mois de septembre, l'an de grâce Notre Seigneur mil trois cent cinquante six...

Et fut là morte, si comme on recordait adonc pour le temps, toute la fleur de la chevalerie de France : de quoi le noble royaume fut durement affaibli et en grand misère et tribulation échu, ainsi que vous ouirez recorder ci-après. Avec le roi et son jeune fils monseigneur Philippe, eut pris dix sept comtes, sans les barons, les chevaliers et les écuyers ; et y eut morts entre cinq mille et sept cents et six mille hommes, uns qu'autres [des deux côtés]. Quand ils furent tous ou en partie repairés de la chasse, et revenus devers le prince qui les attendait sur les champs, si comme vous avez ouï recorder, si trouvèrent que ils avaient deux temps de prisonniers qu'ils ne fussent de gens.

(Livre I, § 376 à § 395, passim.)

Les routiers. — Épisodes de la vie de Mérigot Marchès.

D'autre part en Auvergne et en Limousin avenaient priès [presque] tous les jours faits d'armes et merveilleuses emprises [entreprises], et par espécial (dont ce fut trop grands dommages pour le pays), le château de Mont Ventadour en Auvergne, qui est un des forts châteaux du monde, fut trahi et vendu à un Breton, le plus cruel et austre [dur] de tous les autres, qui s'appelait Joffroi Tête Noire, et je vous dirai comment il l'eut. Le comte de Ventadour et de Montpensier était un ancien et simple prudhomme qui plus ne s'armait, mais se tenait tout coi en son castel. Ce comte avait un écuyer à varlet, qui s'appelait Ponce du Bois, lequel l'avait servi moult longue-ment, et trop petit avait profité en son service et voyait que nul profit d'or ne d'argent il n'y pouvait avoir, si s'avisa d'un mauvais avis qu'il se payerait ; si fit un traité secret à Joffroi

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS

Tête Noire, qui se tenait en Limousin, et tant que il dut livrer le castel de Ventadour, ainsi qu'il fit, pour six mille francs ; mais bien mit en ses devises que à son maître le comte de Ventadour on ne ferait jà nul mal, et le mettraient hors du castel débonnairement et lui rendraient tout son arroy [attirail]. Ils lui tinrent ce convenant [cette convention] : onques les Bretons et les Anglais qui dedans entrèrent ne firent nul mal au comte ne à ses gens, et ne reçurent fors les pourvéances [munitions] et l'artillerie, dont il y avait grand foison. Si s'en vint le comte de Ventadour, sa femme et ses enfants demeurer à Montpensier dallès [à côté de] Aigueperse en Auvergne, et ce Joffroi Tête Noire et ses gens tinrent Mont Ventadour, par lequel ils endommagèrent moult le pays, et prirent plusieurs châteaux forts en Auvergne, en Rouergue, en Limousin, en Quercy, en Gévaudan, en Bigorre et en Agenais, tout venant l'un de l'autre.

Avec Joffroy Tête Noire avait plusieurs autres capitaines qui faisaient moult de grands apertises d'armes, et prit Aimerigot Marcel, un écuyer de Limousin, anglais, le fort castel de Calusiel séant en Auvergne en l'évêché de Clermont. Cet Aimerigot avec ses compagnons couraient le pays à leur volonté, si étaient de sa route et capitaines des autres châteaux le Bours de Carlat, le Bours d'Englès, le Bours de Champagne et Raimond de Sors, gascon, et Pierres de Bierne, bernois.

Aimerigot Marcel chevauchait une fois, le douzième de compagnons tant seulement, à l'aventure, et prit son chemin pour venir à Aloise, dalés Saint Flour, qui est un beau château de l'évêque de Clermont. Bien savait que le château n'était point gardé fors que du portier seulement. Ainsi qu'il chevauchait à la couverte tout coiemment [tranquillement] devant Aloise, Aimerigot regarda et vit que le portier séait sur un tronc de bois au dehors du castel. Adonc dit là un Breton, qui trop bien savait jouer de l'arbalète : « Voulez-vous que je vous rende tout mort ce portier et du premier coup ? — Oil, » ce dit Aimerigot, « je t'en prie. » Cet arbalétrier trait [tire] un carreau et assène le portier de droite visée en la tête et le embarre [traverse] tout ens. Le portier, qui était navré à mort, se sent féru et rentre en la porte, et cuya refermer le guichet en rentrant ; mais il ne put, car il cheit là tout mort. Aimerigot et ses compagnons se hâtèrent et vinrent à la porte

et entrèrent au guichet ; si trouvèrent mort le portier, et sa femme dallés [à côté] lui toute effrayée, à laquelle ils ne firent aucun mal ; mais lui demandèrent où le châtelain était. Elle répondit que il était en Clermont. Les compagnons assurèrent la femme de sa vie, afin que elle leur baillât les clés du castel et de la maitre tour. Elle le fit, car en elle n'y avait point de défense, et puis la mirent hors et lui rendirent toutes ses choses, voire ce que porter en put. Si s'en vint à Saint Flour, une cité à une lieue de là. Ceux de Saint Flour furent moult ébahis quand ils surent que Aloise était anglaise, et aussi furent ceux du pays environ.

Assez tôt après reprit Aimerigot Marcel le fort châtel de Vallon, et l'embla par eschiellement [escalade] ; et quand il fut dedans, le capitaine dormait en la grosse tour, qui n'était mises à prendre de force, et par cette tour se pouvait tous les châteaux recouvrer. Adonc s'avisa Aimerigot d'un esubtil tour, car il tenait le père et la mère du capitaine : si les fit venir devant le tour et leur fit semblant qu'il les ferait là décoller si leur fils ne rendait la tour. Les bonnes gens, qui doutaient la mort, si dirent à leur fils qui était en la tour que il prît pitié d'eux, et pleuraient toujours moult tendrement. Le écuyer se ratendrit grandement, et n'eût jamais son père ni sa mère laissé mourir, si rendit tantôt la tour, et on les abouta hors du castel. Ainsi fut Vallon anglaise, qui moult aggrava le pays, car toutes manières de gens qui voulaient mal faire s'y retrayaient, ou en Calusiel, à deux lieues de Limoges, ou en Carlac, ou en Aloise, ou en Ventadour ou en plusieurs autres châteaux. Et quand ces garnisons s'assemblaient, ils pouvaient bien être cinq cents ou six cents lances et couraient tout le pays et la terre au comte daufin qui leur était voisine ; nul ne leur allait au devant tant que ils fussent ensemble.

D'autre part ceux de Calusiel, dont Pierre le Bernois était capitaine, faisaient moult de maux là environ en Auvergne et en Limousin ; et tenaient en ce temps les Anglais plus de quarante forts châteaux en cette frontière de Rouergue, d'Auvergne et de Quersi et de Limousin, et pouvaient aller de fort en fort et venir jusques à Bordeaux. Et la plus grande garnison qui se tenait et qui était avenue au pays, ce était Mont Ventadour, un des forts châteaux du monde, et en était souverain capitaine un Breton qui s'appelait Joffroi

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS

Noire Tête. Ce Joffroi était un cruel homme et ne avait pitié de nul, car aussi bien mettait il à mort un chevalier ou un écuyer, quand il le tenait pris, que un vilain, et ne faisait compte de nul, et se faisait cremir [craindre] si fort de ses gens que nul ne l'osait courroucer, et tenait bien en son châtel quatre cents compagnons à gages et trop bien les payait de mois en mois, et tenait le pays autour de lui en paix ; ne nul n'osait chevaucher en sa terre, tant était il ressogné [redouté]. Et dedans Mont Ventadour avait les plus belles pourvéesances et les plus grosses que un sire pût avoir, halles de drap de Bruxelles et de Normandie, halles de pelleterie et de mercerie et de toutes choses que il leur besoignait, et les faisait vendre par ses gens en rabattant sur leurs gages, et avait ses pourvéesances de fer, d'acier, de cire, d'épiceries et de toutes choses nécessaires aussi plentiveusement [abondamment] que dont qu'il fût à Paris, et faisait à la fois guerre autant bien aux Anglais que aux Français, afin que il fût plus ressogné, et était le château de Mont Ventadour pourvu toudis [toujours] pour attendre siège sept ans, tous pleniers...

Trop était Aimerigot Marcel courroucé, et bien le montra, de ce que le fort d'Aloise delés [à côté de] Saint Flour, il avait vendu ne rendu pour argent, et s'en voyait trop abaissé de seigneurie et moins cremu [craint], car, le temps qu'il l'avait tenu à l'encontre de toute la puissance du pays, il était douté plus que nul autre et honoré des compagnons et des gens d'armes de son côté. Et tenait et avait tenu toudis [toujours] du châtel d'Aloise grand état bel et bon et bien pourvu ; car ses pactis [conventions] lui valaient plus de vingt mille francs par an. Si était triste et pensif quand il regardait à son état, comment il se déduirait ; car son trésor il ne voulait point amoindrir, et si avait appris à voir tous les jours nouveaux pillages et nouvelles roberies [pilleries] ; dont il avait à parchons [pour sa part] du butin, et il voyait que à présent ce profit lui était clos, et disait, imaginant ainsi en son courage, que trop tôt il s'était repenti de bien faire et de piller et de rober en la manière que devant il faisait et avait fait. Tout considéré, c'était bonne vie. A la fois il se devisait aux compagnons qui lui avaient aidé à mener cette ruse, et disait : « Il n'est temps, ébatemens,

or, argent, ne gloire, en ce monde, que de gens d'armes et de guerroyer ainsi que par ci devant avons fait. Comment étions-nous réjouis quand nous chevauchions à l'aventure, et nous pouvions trouver sur les champs un riche abbé ou un riche prieur ou un riche marchand ou une route [troupe] de mulets de Montpellier, de Narbonne, de Limous, de Fougens, de Béziers, de Carcassonne ou de Toulouse, chargés de draps d'or ou de soie, de Bruxelles ou de Moustier Viller, et de pelleterie venant des foires du Lendit ou d'ailleurs, ou d'épiceries venant de Bruges, ou d'autres marchandises venant de Damas ou d'Alexandrie ! Tout était nôtre, ou rançonné à notre volonté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et de Limousin nous pourvoyraient et amenaient en notre châtel les blés et la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les bœufs, les moutons, les brebis, tous gras, et la poulailler et la volaille. Nous étions étoffés comme rois. Et quand nous chevauchions, tout le pays tremblait devant nous ; tout était nôtre, allant et retournant. Comment primes-nous Carlat, moi et le Bourc de Champagne ? Comment primes-nous Calusel, moi et Pierrot le Bernois ? Comment échellâmes-nous, vous et moi sans autre aide, le châtel de Merquel, qui est au comte dauphin ? Je ne le tins que cinq jours, et si en reçus sur une table cinq mille francs, et encores en quittai je mille pour l'amour des enfants du comte dauphin. Par ma foi, cette vie était bonne et belle. Et me tiens pour trop déchu de ce que j'ai rendu ne vendu Aloise, car il faisait à tenir contre tout le monde, et si était, au jour que je le rendis, pourvu de toutes nécessités pour vivre et tenir sans être rafraîchi d'autres pourvéesances pour sept ans. Je me tiens de ce comte d'Armagnac pour trop vilainement déchu. Olim Barbe et Perrot le Bernois me disaient bien que je m'en repentirais. Certes de ce que j'en ai fait, je m'en repens trop grandement. »

Quand les compagnons, qui pauvres étaient et qui servi avaient Aimerigot Marcel, ouïrent dire et mettre avant telles paroles, ils voyaient que il lui ennuyait et que il parlait de bon cœur et tout acertes [franchement]. Si lui disaient : « Aimerigot, nous sommes tous prêts à votre commandement. Si renouvelons guerre, et avisons quelque bon fort en Auvergne ou en Li-

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS

mousin, et le prenons et fortifions. Et par ainsi nous aurons tantôt recouvré tous nos dommages, et si fait si bon et si bel voler en Auvergne et en Limousin que meilleur n'y peut faire ; car premièrement le comte dauphin et messire Hues son frère sont hors du pays, et plusieurs chevaliers et écuyers en leur compagnie au voyage de Barbarie ; et par espécial le sire de Coucy, qui est souverain de par le roi es marches de par deça, est au dit voyage. De lui n'avons garde, ne du duc de Berry ; car celui là se tient à Paris et là se donne du bon temps. — Je ne sais, » dit Aimerigot, « mais je suis en bonne volonté, réservé ce que on m'a par mots exprès enclos en la chartre de la trêve. » A ce répondirent les compagnons : « Que de ce ? Or le tiendrez-vous si vous voulez. Vous n'êtes homme en rien au roi de France, si ne lui devez foi ne obéissance. Vous êtes homme au roi d'Angleterre, car votre héritage, lequel était tout perdu et détruit, sied en Limousin ; et si nous faisons guerre pour vivre, car vivre nous faut, jà les Anglais pour ce ne nous en sauront mauvais gré, mais se traîront tantôt ceux qui gagner voudront avec nous. Et si avons cause assez pour faire guerre maintenant ; car nous ne sommes pas tous payés des pactis [conventions], que on nous doit en Auvergne. Nous manderons aux vilains des villages, mais que [lorsque] nous ayons trouvé fort pour nous tenir, que ils nous paient : autrement nous leur ferons guerre. — Or avant, » dit lors Aimerigot ; « où nous pourrons nous a ce commencement loger pour nous recueillir ? » Là en y eut aucuns qui répondirent et dirent ainsi : « Nous savons un fort désemparé sur l'héritage du seigneur de la Tour, que nul ne garde. Traions nous là tout premièrement et le fortifions. Et quand fortifié l'aurons, nous le garnirons ; et courrons légèrement et à notre aise en Auvergne et en Limousin. — Et où gît ce fort ? » dit Aimerigot. — « A une lieue près de la Tour, » dirent ceux qui le connaissaient et qui jà ainsi l'avaient annoncé, « et le nomme on la Roche de Vendaix. — Par ma foi, » dit Aimerigot, « vous dites vrai ; la Roche est un droit lieu pour nous, et est tenue la terre où il sied, quoique pour le présent il soit désemparé, des arrière-fiefs de Limoges ; et nous le irons voir, et si le prendrons et fortifierons. »

Ainsi sur ce propos ils se fondèrent et conclurent. Et un jour

se cueillirent [rassemblèrent] tous ensemble et s'en vinrent à la Roche de Vendaix. Quand Aimerigot fut là venu, de rechef il le voulut encore aviser pour reconnaître et voir si leur peine y serait employée du fortifier ; et quand il l'eut bien avisé, environné et conçu toutes les gardes et les défenses, si lui plut encore mieux et plus grandement que devant. Si le prirent de fait et de force, et petit à petit le remparèrent et fortifièrent avant qu'ils courussent, ne fissent nulles contrariétés sur le pays. Et quand ils virent qu'il était fort assez pour tenir contre siège et assaut, et que tous les compagnons furent montés et pourvus, commencèrent à courir sur le pays, à prendre prisonniers et à rançonner, et à pourvoir leur fort de chairs, de vin et de sel, de fer et d'acier et de toutes choses qui leur pouvaient besogner ; ne rien n'était qui ne leur vint à point, s'il n'était trop haut ou trop profond. Les pays de là environ et les bonnes gens qui cuyaient être en pays et en repos parmi la trêve qui était donnée entre les rois et les royaumes, se commencèrent à ébahir ; car ces pillards et robeurs les prenaient en leurs maisons et partout où ils les pouvaient trouver, aux champs et aux labourages. Et se nommaient les Aventureurs...

Quand toutes manières de gens aventureux qui cassés étaient de leurs gages entendirent que Aimerigot Marcel faisait guerre, si en furent tous réjouis et s'en vinrent bouter [mettre] en sa route et compagnie, et eut tantôt de pillards et de robeurs plus qu'il n'en voulût avoir ; ne nul ne demandait gages fors la retenue de lui, car bien savaient tous ceux qui en sa compagnie se mettaient que assez ils gagneraient puisque l'abandon du piller et du rober ils auraient. Si couraient tous les jours, une fois dessous et l'autre dessus ; ne nul ne leur allait au devant, et se faisaient renommer et connaître en moult de lieux ; ne on ne parlait d'autre chose en Auvergne ne en Limousin que de ceux de la Roche de Vendaix. Moult en était le pays effrayé...

Ainsi se devisait que je vous dis Aimerigot Marcel à part soi, et était tout triste et pensif, et ne savait le quel chemin tenir, ou retourner en Auvergne ou aller à Bordeaux et là mander sa femme et le sien retraire petit à petit coiemment

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS

et celéement [tranquillement et rapidement]. Si il eût ce fait, de toutes voies il eût tenue la meilleure, mais il fit le contraire totalement, dont il lui en méchéit. Ainsi paye fortune ses gens : quand elle les a élevés tout haut sur la roue, elle les reverse tout bas jus [à terre] en la boue. Exemple par cet Aimerigot. Le fol avait bien la finance, si comme l'on disait en Auvergne, de cent mil francs, et tout perdit sur un jour, corps et avoir, si que je dis que fortune lui joua bien de son jeu, ainsi que à maint en a joué et jouera encore.

Aimerigot Marcel en ses plus grandes tribulations se avisa qu'il avait en Auvergne un sien cousin germain, écuyer et gentil homme, lequel on nommait Tournemine, et que il irait devers lui et lui remontrerait toutes ses besognes et prendrait conseil de lui. Si comme il le devisa, il le fit. Il s'en vint, lui et son page tant seulement, chez ce Tournemine et entra au châtel. Il cuida trop bien être arrivé, à cause du lignage, mais non fut. Cet écuyer nommé Tournemine n'était pas bien en la grâce du duc de Berry, mais le haïssait, et bien le savait l'écuyer, si en était plus douteux. Si avisa, quand il vit venir son cousin en son hôtel, c'est assavoir cet Aimerigot, que il le prendrait et retiendrait et jamais de là départir ne le laisserait, et sa prise il signifierait au duc de Berry en lui remontrant que, s'il lui voulait pardonner nettement et absolument son maltalent, il lui enverrait Aimerigot Marcel, et puis en fit ce qu'il voudrait.

Tout ainsi comme il le proposa il le fit ; car quand Aimerigot fut venu ens au châtel de Tournemine son cousin, et il eut mis son épée jus, et on lui eut baillé chambre pour lui appareiller, et il se fut revêtu et remis à point, il demanda aux valets : « Où est mon cousin Tournemine ? (encore ne l'avait-il point vu.) — Il est en sa chambre, » répondirent les valets, « venez le voir. — Volontiers », dit Aimerigot. Et ceux-ci savaient jà toute la volonté de leur maître.

Quand Aimerigot fut revêtu de nouvelle gonne et appareillé, et il eut dévêtu une bonne cotte d'acier que par usage il portait, et mis jus son épée, il dit aux valets : « Allons, allons. Je veux aller voir mon cousin Tournemine. Il y a grand temps que je ne le vis. » Ceux-ci l'emmenèrent tout droit où Tournemine était. Quand il fut venu jusques à lui, Aimerigot le salua, qui nul mal n'y pensait. Tournemine

répondit : « Comment, Aimerigot ? Qui vous a mandé, ne fait venir cette part ? Vous me voulez bien déshonorer. Je vous prends prisonnier : autrement je ne me acquitterais pas bien envers la couronne de France ne monseigneur de Berry ; car vous êtes faux et traître, qui avez enfreint les trêves et brisées, si le vous faut comparer. Et pour la cause de vous, monseigneur de Berry me hait et traite de ma mort ou de m'avoir vif, mais je ferai ma paix par vous, car je vous y rendrai ou mort ou vif : jamais de céans ne sortirez. »

De ces paroles fut Aimerigot tout ébahie, et répondit : « Comment, Tournemine ? Je suis votre cousin germain. Est ce tout acertes que vous le dites ? Le faites-vous pour moi effrayer ? Je suis venu ici en grand fiance pour vous voir et remontrer mes besognes, et vous me faites si cruelle chère, et me dites paroles si dures ! — Je ne sais, dit Tournemine, que vous voulez dire ne proposer ; mais ce que vous ai dit, je le vous tiendrai. » Dont mit il la main à lui, et ses valets saillirent avant, qui étaient tous avisés quelle chose ils devaient faire.

Là fut pris Aimerigot, ne nulle défense ne pouvait avoir en lui ; car il était tout nu et enclos en un châtel ; ne pour parole ne langage que il sut dire ne montrer Tournemine ne s'en voulut souffrir que de deux jambes il ne le fit mettre en deux forts fers et dedans une tour forte et bien fermée de bonnes gardes sur lui.

Quand il eut ainsi fait, jà était le châtel clos et bien fermé. Il prit les clefs et fit un commandement que nul de ses valets sur la vie ne s'avançât pour aller vers la porte, si il n'y était envoyé. Son commandement fut bien tenu.

Il écrivit une lettre tout à sa volonté, lesquelles lettres se devaient adresser au duc de Berry, et écrivait que il tenait en prison Aimerigot, et, si le duc lui voulait quitter et pardonner son maltalement et faire sa paix partout, il lui délivrerait. Quand ces lettres furent écrites et scellées, il prit l'un de ses valets le plus féable [fidèle] et agréable, et lui dit : « Va t'en en France devers monseigneur de Berry. Baille lui ces lettres, et ne retourne point que tu n'en aies réponse. » Le valet prit ces lettres et monta sur un cheval fort et apert, si se départit du châtel et exploita tant par ses journées que il vint à Paris. Le duc de Berry se tenait pour le temps là. Il vint devers

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS

lui et lui bailla les lettres de son maître Tournemine.

Le duc prit les lettres et les lut, et, quand il les eut lues, il commença à sourire et à dire ainsi à ses chevaliers qui étaient delés lui : « Voulez-vous ouïr nouvelles de Aimerigot Marcel ? Il est attrapé par son cousin germain Tournemine ; il le me écrit et le tient prisonnier. » Les chevaliers qui ouïrent ces paroles dirent : « Monseigneur, ce sont bonnes nouvelles pour le pays d'Auvergne et de Limousin, car en Aimerigot ils ont eu long temps un mauvais voisin. Or a il fait, si vous voulez ; car il en passera parmi le gibet, ne autre pardon ne rançon il n'en devrait avoir. — Je ne sais, » dit le duc de Berry, « que le roi et son conseil ils en voudront faire. J'en parlerai à eux. »

Depuis que Aimerigot Marcel fut rendu au prévôt du Châtelet, on n'en fit pas trop longue garde. Il fut jugé à mourir honteusement, comme traître à la couronne de France. Si fut mené un jour sur une charrette en une place que on dit aux Halles, et là tourné au pilori plusieurs fois. Depuis on lut tous ses faits pour lesquels il recevait mort, et là fut delés lui longuement messire Guillaume le Bouteillier, qui moult parla à lui : on supposait que c'était pour les besognes d'Auvergne et pour savoir la vérité d'aucuns capitaines que il y avait, si point étaient participants de ses méfaits. Les seigneurs le surent bien, mais je n'en pus onques rien savoir. Il fut là exécuté. On lui trancha la tête, et puis fut écartelé, et chacun des quartiers mis et levé sur une estache [poteau] aux quatre souveraines portes de Paris.

A cette fin vint Aimerigot Marcel. De lui, de sa femme et de son avoir je ne sais plus avant.

Les Jacques.

Assez tôt après la délivrance du roi de Navarre, avint une merveilleuse et grande tribulation en plusieurs parties du royaume de France, si comme en Beauvoisis, en Brie et sur la rivière de Marne, en Laonnais, en Valois, en la terre de Couci et entour Soissons, car aucunes gens des villes champêtres, sans chef, s'assemblèrent en Beauvoisis. Et ne furent